



Communiqué de presse

A la cour d'appel de LYON, le 12 septembre 2019, l'inspectrice du travail qui avait dénoncé les pratiques de TEFAL sera rejugée sur le fond à la suite de la victoire obtenue en Cour de cassation. Les organisations syndicales soutiennent leur collègue et organisent un vaste rassemblement devant la cour d'appel pour défendre l'exercice du métier d'inspecteur.ice et les lanceurs.euses d'alerte.

2013-2019 - AFFAIRE TEFAL : cla[que] de fin pour TEFAL ?

Le 12 septembre 2019 à 13h30, l'affaire TEFAL sera de nouveau jugée au fond, devant la Cour d'appel de LYON. Ce nouveau procès à l'encontre de notre collègue inspectrice du travail initié par la société TEFAL a été rendu possible à la suite de la décision de la Cour de cassation qui a estimé qu'il convenait de rejuger cette affaire au fond, à la lumière de la dernière loi sensée protéger les lanceurs.euses d'alerte. Ce jugement, rendu le 5 septembre 2018, était un désaveu cinglant pour TEFAL qui avait porté plainte contre notre collègue mais également pour les ministres et hauts fonctionnaires du ministère du travail qui depuis 6 ans n'ont jamais eu un mot pour défendre notre collègue.

L'ouverture de cette nouvelle phase judiciaire est attendue avec impatience : c'est à l'issue de celle-ci que nous comptons obtenir une relaxe de notre collègue. En effet elle a été mise en cause pour l'exercice de son travail et supporte pour cela depuis 2013 la pression instaurée par Tefal, pressions relayées en son temps par sa hiérarchie locale et jamais dénoncée depuis par le ministère du travail.

Ce procès sera l'occasion d'une mobilisation intersyndicale des agents du ministère du travail. Plus encore, ce sera l'occasion d'entendre des paroles rares, celles de lanceurs.euses d'alerte, citoyens ou salariés exemplaires mais qui se retrouvent très souvent dans des situations personnelles et professionnelles extraordinairement difficiles à la suite de leurs alertes. Ces difficultés seront également retracées dans une pièce de théâtre jouée sur les marches de la cour d'appel.

Annexes :

- Rappel des faits
- Déroulé de la journée
- Tract à destination des usagers et de l'interprofessionnel
- Tract à destination des agents du ministère du travail
- Affiche spectacle *La grande muette* (par le LACSE – compagnie de théâtre)

Rappel des faits

En 2013, à la suite de différents contrôles de la société TEFAL, notre collègue subissait des pressions de sa hiérarchie locale afin de mettre un terme à son action.

Suivant une procédure prévue en cas d'atteinte à son indépendance, notre collègue avait alors, fin 2013, dénoncé auprès du Conseil National de l'Inspection du Travail (CNIT), les pressions de TEFAL et du MEDEF local, relayées par l'administration, et exercées sur elle pour faire obstacle à ses contrôles. Dès juillet 2014, le CNIT a reconnu l'existence de pressions et une défaillance du ministère du travail.

Par un spectaculaire retournement de perspective, en avril 2015, le procureur d'Annecy a engagé des poursuites... contre l'inspectrice du travail ! Son crime ? Avoir étayé sa dénonciation par des emails compromettants échangés au sein de TEFAL, et entre TEFAL et l'administration, qui lui avaient été transmis par un salarié de TEFAL lanceur d'alerte, également poursuivi. Et avoir mis en copie de sa saisine du CNIT les organisations syndicales de son ministère, qui l'ont aidée en lieu et place de sa hiérarchie défaillante.

LES ENJEUX DE CETTE AFFAIRE SONT TRIPLES :

-L'atteinte à l'indépendance de l'inspection du travail

-L'exercice du droit syndical

-Le statut protecteur des lanceurs et lanceuses d'alerte

Depuis 5 ans, le silence est assourdissant autour des pratiques de TEFAL, des manœuvres du patronat local pour obtenir l'éviction de l'inspectrice et de sa connivence avec l'administration comme avec la justice locales, illustrée à l'époque par les propos du procureur d'Annecy sur cette « *occasion de faire le ménage* » à l'inspection du travail (*L'Humanité, 21 mai 2015*). Les procédures pénales de l'inspectrice contre TEFAL et son administration ont toutes été classées sans suite par le même procureur. Le directeur du travail mis en cause a été exfiltré en douce et en douceur (*Libération, 16 décembre 2014*). Nos deux vigies (l'inspectrice du travail et le salarié) sont, elles, toujours sous le coup d'une condamnation (*tribunal correctionnel d'Annecy 4 décembre 2015, cour d'appel de Chambéry 16 novembre 2016*). En définitive, ce sont l'inspection du travail, les organisations syndicales et les lanceurs d'alerte qui sont cloués au pilori pour avoir joué leurs rôles respectifs de garants des missions de l'inspection du travail dans son action de contrôle du respect droit du travail. L'association Anticor (lutte contre la corruption) a d'ailleurs remis un prix éthique en janvier 2016 à l'inspectrice du travail.

C'est dans ce contexte lourd et difficile que l'arrêt de la cour de cassation du 5 septembre 2018 est venu remettre un peu d'ordre dans ces procès très politiques.

Car c'est bien un procès éminemment politique qui est mis en œuvre : c'est le procès de notre métier, de la mission de l'inspection du travail, attaquée et démantelée depuis des années par les gouvernements successifs, comme l'est également le droit du travail, et qui doit faire face aux attaques incessantes du MEDEF et du patronat à travers notamment la mise en cause de ses agents.

C'est aussi un procès, dans le contexte de la loi sur la protection des lanceurs.euses d'alerte de 2016, pour faire valoir une liberté (réelle) d'expression des citoyens et salariés lanceurs.lanceuses d'alerte contre l'impunité organisée des puissants.

Déroulé de la journée

L'intersyndicale du ministère du travail organise un rassemblement festif, combattif et culturel devant la cour d'appel de LYON. Elle appelle tous les agents du ministère à venir soutenir notre collègue – qui, comme d'habitude, n'aura aucun soutien de sa hiérarchie. Elle invite également tous celles et ceux qui soutiendraient d'une façon ou d'une autre le combat mené pour le droit d'exercer son métier utilement et pour la reconnaissance des lanceurs.euses d'alerte.

La journée comprendra les notamment les temps forts suivants :

- Rassemblement dès 12h
- Conférence de presse et rencontre avec les journalistes à partir de 12h
- Prises de parole intersyndicales et syndicales à partir de 12h30
- 13h-13h30 : entrée au tribunal et accueil de la collègue
- 13h30 : début de l'audience
- 14h-14H30 : pièce de théâtre par la compagnie du LACSE (laboratoire d'artistes créateurs sympathiques et engagés) sous le titre : *La grande muette*.



Union
syndicale
Solidaires



FO
la force syndicale

FSU
snutefe

LE 12 SEPTEMBRE 2019, TOUS ENSEMBLE À LYON
Pour la défense des missions et de l'indépendance
de l'Inspection du Travail
Pour la relaxe de l'Inspectrice du Travail

Le 14 septembre 2016, la cour d'appel de Chambéry condamnait l'inspectrice du travail, Laura Pfeiffer, pour recel de violation du secret des correspondances et violation du secret professionnel dans le cadre de l'affaire TEFAL.

Cette inspectrice du travail avait eu le courage de dénoncer auprès des organisations syndicales du ministère les pressions qu'elle a subies, dans le cadre de ses fonctions, de la part de l'entreprise TEFAL et relayées par sa hiérarchie. Mais l'affaire s'est retournée contre elle...

Une première victoire pour l'inspectrice du travail : le 17 octobre 2018 la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Chambéry, lequel écartait l'application du statut de lanceur d'alerte. Le 12 septembre, la cour d'appel de Lyon devra rejurer au fond cette affaire à la lumière de cette loi visant à protéger les lanceurs d'alerte.

Programme de la journée : Appel à rassemblement dès 12h + conférence de presse sur place-12h30 : prises de parole : ministère du travail et syndicales-13H : entrée tribunal-14h : pièce de théâtre par le LACSE.



Cette procédure s'inscrit dans un contexte plus large de remise en cause des droits sociaux et de criminalisation des mouvements sociaux (gilets jaunes, La Poste, SNCF, les hôpitaux...).

Les organisations syndicales réaffirment avec force qu'il n'est pas possible de condamner une inspectrice du travail qui n'a fait que son travail, et voulu se défendre, et un salarié lanceur d'alerte.

Mobilisons-nous !

**JEUDI 12 SEPTEMBRE
2019**

**A partir de 12h devant la
cour d'appel de Lyon (1
rue du palais de justice-69005)**

Les organisations syndicales du ministère du travail :



AFFAIRE TEFAL :

**Pour une victoire définitive de notre collègue contre TEFAL ,
mobilisons nous nombreux DEVANT LA COUR D'APPEL DE
LYON**

LE 12 SEPTEMBRE 2019

Une première victoire judiciaire avait eu lieu le 17 octobre 2018 pour notre collègue : la Cour de Cassation avait alors cassé le précédent jugement de la Cour d'appel de Chambéry, condamnant notre collègue pour recel de violation du secret des correspondances et violation du secret professionnel prononcée par la Cour d'appel de Chambéry. L'affaire était ainsi renvoyée devant la Cour d'appel de LYON le 9 mai 2019 qui a décidé de tout renvoyer au 12 septembre 2019 : l'affaire sera rejugée dans son entier, à la lumière de la dernière loi visant à protéger les lanceurs d'alerte. La reconnaissance du statut de lanceur-euse d'alerte tant pour le salarié ayant transmis les documents révélant l'obstacle aux fonctions de notre collègue que pour notre collègue, est une première victoire.

Désormais s'ouvre une nouvelle phase judiciaire à l'issue de laquelle nous comptons bien obtenir une relaxe de notre collègue qui n'a fait – il faut encore le répéter haut et fort – que son travail et qui supporte depuis 2013 la pression instaurée par TEFAL et relayée par le ministère du travail.

CE PROCÈS EST ÉMINEMMENT POLITIQUE !

C'est le procès de notre métier, de la mission de l'inspection du travail, démantelée depuis des années par les gouvernements successifs et qui doit faire face aux attaques incessantes du MEDEF et du patronat à travers la mise en cause de ses agents, sans que le ministère du travail n'y trouve rien à redire.

C'est le procès d'une société, dans le contexte de la loi de protection des lanceurs d'alerte promulguée le 9 décembre 2016 mais aussi de celle toute récente sur le secret des affaires, pour la liberté d'expression et contre l'impunité organisée des puissants !

POUR LA DEFENSE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL AU SERVICE DES SALARIES

**NOUS APPELONS A UNE JOURNEE DE GREVE - RASSEMBLEMENT DES 12H DEVANT LA COUR D'APPEL DE
LYON LE 12 SEPTEMBRE 2019 (1 rue du palais de justice-69005)**

Programme : Appel à rassemblement dès 12h + conférence de presse sur place-12h30 : prises de parole : intersyndicale du ministère, 1 par syndicat-13h/13h30 : entrée au tribunal (audience à 13h30)-14h : pièce de théâtre par la compagnie du LACSE (laboratoire d'artistes créateurs sympathiques et engagés)